

Vallourec poursuit la mise en œuvre de sa politique d'actionnariat salarié

Boulogne-Billancourt, le 5 septembre 2017 - Vallourec annonce la mise en place, pour la dixième année consécutive, d'une nouvelle offre d'actionnariat salarié.

Cette offre, baptisée « Value 17 », porte sur un nombre maximum de 6 750 000 actions nouvelles représentant 1,50 % du capital social au jour du présent communiqué. Elle sera ouverte aux salariés de Vallourec dans 11 pays¹, soit environ 95 % des effectifs du Groupe.

Les neuf précédentes opérations « Value » ont toutes suscité une mobilisation élevée des salariés du Groupe et connu un grand succès. Les actionnaires salariés détenaient 3,42 % du capital de Vallourec au 30 juin 2017 et sont représentés au Conseil de Surveillance.

Les détails de l'opération « Value 17 » sont exposés ci-après.

Détails des conditions du plan d'actionnariat salarié « Value 17 »

Bénéficiaires

Sous réserve des autorisations locales éventuellement nécessaires, l'offre « Value 17 » sera ouverte aux salariés (et ayants droit assimilés) de Vallourec et des sociétés dont Vallourec détient directement ou indirectement la majorité du capital et qui ont leur siège social dans l'un des pays suivants : Allemagne, Brésil, Canada, Chine, Emirats Arabes Unis, Etats-Unis, France, Malaisie, Mexique, Royaume-Uni et Singapour, soit à ce jour environ 95 % des effectifs du Groupe.

Calendrier indicatif de l'opération

Selon le calendrier indicatif, la période de réservation devrait se dérouler du 11 septembre 2017 au 29 septembre 2017 inclus. Le prix d'émission des actions sera égal à la moyenne des cours d'ouverture de l'action Vallourec sur Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant la date de fixation de la période de souscription/rétractation, décotée de 20% pour la formule classique et 15 % pour la formule à effet de levier, et arrondie au centime d'euro supérieur. La fixation du prix de souscription devrait intervenir le 8 novembre 2017. La période de souscription/rétractation serait ouverte du 13 au 16 novembre 2017 inclus. L'augmentation de capital devrait avoir lieu le 14 décembre 2017.

Titres offerts

L'offre « Value 17 » porte sur un montant maximum de 6 750 000 actions ordinaires, représentant au jour du présent communiqué environ 1,50 % du capital social. Les actions nouvelles porteront jouissance courante.

Modalités de souscription

En France, deux formules sont offertes : une formule classique (souscription d'actions avec une décote de 20% assortie d'un abondement au travers d'un FCPE) et une formule à effet de levier (souscription d'actions avec une décote de 15% assortie d'un abondement au travers d'un FCPE).

Hors de France, seule une formule à effet de levier est proposée.

¹ Allemagne, Brésil, Canada, Chine, Emirats Arabes Unis, Etats-Unis, France, Malaisie, Mexique, Royaume-Uni et Singapour

La formule à effet de levier offerte dans le cadre de l'offre « Value 17 » vise à garantir au salarié son apport personnel et l'abondement net (pour les pays où l'abondement est effectué par versement en numéraire) qu'il reçoit dans le cadre de l'offre « Value 17 » (sous réserve de l'effet de change, de l'impact de la fiscalité et des prélèvements sociaux et d'une éventuelle résiliation de l'opération d'échange) et à lui permettre de bénéficier d'un multiple de la hausse moyenne protégée de l'action par rapport au prix de référence entre la date de l'augmentation de capital et le 1^{er} juillet 2022. Cette formule est déclinée par pays afin de se conformer aux réglementations locales ou de se placer dans le cadre de dispositions fiscales spécifiques plus favorables à la souscription des salariés, tout en assurant un avantage économique comparable à l'ensemble des salariés éligibles à l'offre (notamment sous la forme d'un FCPE à effet de levier dédié ou d'une souscription directe d'actions (ou d'un dépôt en numéraire du salarié) assortie de l'attribution de *stock appreciation rights* (SARs) par l'employeur). En France, en Allemagne, au Brésil, aux Emirats Arabes Unis, au Mexique et au Royaume-Uni, elle sera assortie d'un abondement en numéraire de l'employeur également investi dans les FCPE à effet de levier dédiés, et au Canada, en Chine, aux Etats-Unis, en Malaisie et à Singapour d'une attribution gratuite d'actions portant sur des actions nouvelles ou existantes (dans la limite de 15 000 actions) ou d'un abondement en numéraire différé. Les modalités applicables à chacun des pays seront portées à la connaissance des salariés concernés.

Indisponibilité

Les actions ou les parts de FCPE souscrites par les salariés ou le dépôt effectué par les salariés, selon le cas, seront bloqués jusqu'au 30 juin 2022 inclus, sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé. Les droits de vote des actions souscrites au travers d'un FCPE seront exercés par le conseil de surveillance du fonds. L'établissement financier qui souscrit des actions dans le cadre de la formule SAR s'est engagé à voter dans le même sens que le conseil de surveillance du FCPE à effet de levier ouvert aux salariés français, britanniques et allemands.

Opération de couverture

Les mécanismes financiers sous-jacents à la formule à effet de levier nécessitent des opérations de couverture sur le marché réalisées par les établissements financiers qui structurent la formule. Des opérations de couverture peuvent donc être conduites par ces établissements à compter de la publication du présent communiqué et pendant toute la durée de l'opération. Les hypothèses de souscription retenues montrent cependant que l'influence sur le titre de ces interventions devrait être limitée.

Mention spécifique concernant toute personne «U.S. Person»

Les parts de FCPE ne peuvent pas être offertes ou vendues directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique (y compris sur ses territoires et possessions), à ou au bénéfice d'une «U.S. Person», telle que définie par la réglementation américaine, et disponible sur le site internet de la société de gestion : <http://www.amundi.com>.

Les personnes désirant souscrire des parts de FCPE certifient, en souscrivant, qu'elles ne sont pas des «U.S. Persons». Tout porteur de parts de FCPE doit informer immédiatement la société de gestion du FCPE dans l'hypothèse où il deviendrait une «U.S. Person».

La société de gestion peut imposer des restrictions (i) à la détention de parts de FCPE par une «U.S. Person» et notamment opérer le rachat forcé des parts détenues, ou (ii) au transfert de parts à une «U.S. Person». Ce pouvoir s'étend également à toute personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis de la société de gestion, faire subir un dommage au FCPE qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi.

À propos de Vallourec

Leader mondial sur ses marchés, Vallourec fournit des solutions tubulaires de référence pour les secteurs de l'énergie et pour d'autres applications parmi les plus exigeantes : des puits de pétrole et de gaz en conditions extrêmes aux centrales électriques de dernière génération, en passant par des projets architecturaux audacieux et des équipements mécaniques ultra-performants. Fidèle à son esprit pionnier et fort d'une R&D de pointe, Vallourec ne cesse de repousser les frontières technologiques. Implanté dans une vingtaine de pays, au plus près de ses clients, le Groupe rassemble près de 19 000 collaborateurs passionnés et engagés qui offrent bien plus que des tubes : ils proposent des solutions toujours plus innovantes, fiables et compétitives, pour rendre possibles tous les projets.

Coté sur Euronext à Paris (code ISIN : FR0000120354, Ticker VK) éligible au Service de Règlement Différé (SRD), Vallourec fait partie des indices SBF 120 et Next 150.

Aux États-Unis, Vallourec a mis en place un programme sponsorisé d'American Depositary Receipt (ADR) de niveau 1 (ISIN code : US92023R2094, Ticker : VLOWY). La parité entre l'ADR et l'action ordinaire Vallourec est de 5 pour 1.

www.vallourec.com
Suivez-nous sur Twitter @Vallourec

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Relations investisseurs

Alexandra Fichelson
Guilherme Camara
Tél : +33 (0)1 49 09 39 76
Investor.relations@vallourec.com

Relations presse

Héloïse Rothenbühler
Tél : +33 (0)1 41 03 77 50 / +33 (0)6 45 45 19 67
heloise.rothenbuhler@vallourec.com

Relations actionnaires individuels

N° Vert : 0 800 505 110
actionnaires@vallourec.com
